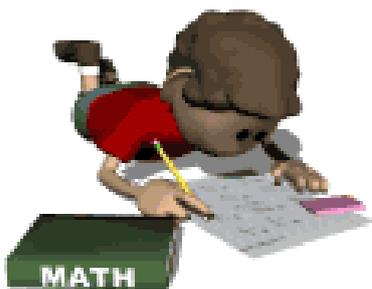


<http://ec-cravant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article17>



Fonctionnement des APC

- Le coin du directeur - APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) -



Date de mise en ligne : lundi 3 septembre 2018

Copyright © Ecole élémentaire de Cravant - Tous droits réservés

Organisation de l'aide personnalisée :

36 heures par an sont dédiées à ce dispositif :

[-] ½ heure les **mardis et jeudis de 16h30 à 17h00**.

Il ne s'agit pas d'un moment pour faire ses devoirs mais d'un véritable moment d'enseignement. Les enfants qui bénéficient de ces APC et qui habitent Villorceau prennent le 2e car le soir.

Choix des élèves et mise en place :

Les élèves susceptibles de participer à ces APC sont choisis par les enseignants en conseil des maîtres. Les parents reçoivent une proposition d'APC avec la date de début des APC ainsi que les jours retenus. Les parents peuvent accepter ou refuser (pour des raisons idéologiques, d'organisation, de fatigue de l'élève...) que leur enfant participe à ce moment d'enseignement. L'inscription à cette action rend obligatoire la présence de l'enfant au programme d'APC pour toute la période concernée.

Calendrier des séances :

[-] Période 1 : méthodologie par ½ classe pour les classes de CM et CE2, pour les autres classes, aide aux élèves en difficultés (petits groupes restreints)

[-] Période 2 : aide aux élèves en difficultés (petits groupes restreints)

[-] Période 3 : aide aux élèves en difficultés (petits groupes restreints)

[-] Période 4 : aide aux élèves en difficultés (petits groupes restreints)

[-] Période 5 : aide aux élèves en difficultés (petits groupes restreints) pour les classes de CP et CE1, activités culturelles et sportive en lien avec le projet d'école (équilibre & précision pour CM en lien avec liaison CM2/6e, Arts visuels pour CE2) par ½ classe.

La liste des enfants est fournie à la mairie de Villorceau qui révisé à chaque période la liste des enfants qui prennent le 1er ou le 2e car.